

Commune de Barcillonnette
Conseil municipal du 22/09/2017
Procès-verbal

Présents : Mmes Brigitte BRICOUT, Nicole MAGALLON et Agnès PISSY ; MM Grégoire DELABRE , Christian EVEQUE, Bruno HEMERY, Jean-Pierre TILLY et Christian VANWONTERGHEM.

Absents excusés : Jonathan LANCELOT, Christian PIETAIN représenté par JP TILLY

Secrétaire de séance : Mme Agnès PISSY

Le conseil municipal...

Valide...

- le procès verbal de la séance du 28/07/2017.

Délibère favorablement...

- Pour la répartition de l'actif du site de Peyssier, suite à la dissolution du SIVU, conformément à l'arrêté du Préfet :
 - Une réunion avec le conseil municipal d'Esparron a permis de définir une délibération concordante, sur la base d'un tableau établi en concertation ;
 - Chaque commune conserve les investissements réalisés sur son territoire et en assure désormais la gestion. La commune de Barcillonnette a notamment en charge la bergerie des Oustaus et l'adduction d'eau ;
 - L'équilibre actif / passif est réalisé par affectation des subventions obtenues pour chaque opération.
- Pour le remboursement, à l'employé municipal, du forfait téléphonique à usage strictement professionnel pour une somme de 2 € mensuels.

Décide

- De suivre la procédure pour une pré-étude de desserte DFCI et charge C. EVEQUE de formaliser une première hypothèse de tracé ;
- Après que la liste des possibles exonérations de taxe d'aménagement en Zone de Revitalisation Rurale lui a été présentée, de n'en retenir aucune ;
- De donner un avis favorable à la demande d'échange de terrains qui permettrait à la commune de devenir propriétaire de la parcelle où est construit le réservoir du Rif, en échange d'une portion du domaine public du village et demande au maire d'instruire l'opération ;
- D'installer une commission de travail, pour conduire les opérations de débroussaillage, afin de répondre aux obligations de la commune et des propriétaires privés et charge le maire de proposer des dates ;
- De démonter l'éolienne avant de la déplacer et charge le maire d'évaluer le coût d'une nouvelle installation devant la bergerie ;
- De surseoir à la réalisation du repas du personnel municipal en attendant le rétablissement de Jean-Paul COLA ;
- De ne pas donner suite à la demande de subvention de l'école privée La Calandretta où un enfant de la commune est scolarisé.

Est informé...

- Par la commission d'ouverture des plis réunie ce jour à 20 h, des résultats de l'appel d'offres auquel deux bureaux d'études ont répondu, l'un pour 45 559,44 € TTC, l'autre pour 38 349 € TTC. Le CAUE est chargé de l'analyse des offres. Il présentera ensuite ses conclusions devant le conseil municipal ;
- De l'avis a priori favorable de la Fondation de France pour le dossier de demande de subvention de l'association Et-Si-Nous ;
- Du compte rendu des réunions de la Communauté d'agglomération GTD (bureau exécutif et Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) et invite le maire à prendre dès que possible l'attache du chargé de mission sur le transfert de la compétence assainissement (en cours de recrutement), afin de s'assurer que la commune ne sera pas débitrice vis-à-vis de l'agglomération, en dépit de charges supérieures aux recettes ;
- De la situation des logements municipaux vacants qui ont rapidement trouvés de nouveaux locataires ;
- De la demande d'un épicier ambulant d'inscrire Barillonnette dans sa tournée et note que ce type d'activité consistant à *circuler sur la voie publique en quête d'acheteurs sans procéder à l'occupation du domaine public* ne requiert pas l'autorisation du maire. Il conseille toutefois au nouveau commerçant de prendre contact avec *La Tournée des Alpes* afin qu'il coordonnent leurs activités.

Demande...

- Au maire de finaliser l'opération d'échange de parcelle avec M. OLLIER qui en avait fait la demande.

Rappel : prochain conseil municipal le 20 octobre 2017

La secrétaire de séance

Le Maire

A. PISSY

JP TILLY